

## COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt et trois, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 14 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, André IZAC, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Denis FERNANDEZ, Corinne LE PONTOIS, Thierry DEBORD.

Secrétaire de séance : Corinne LE PONTOIS

---

*Madame le Maire lit l'ordre du jour de la séance :*

### Ordre du jour :

- 1- *Délibération pour rejoindre le syndicat de la Viadène*
- 2- *Vote des subventions 2023*
- 3- *Correspondances*
- 4- *Devis travaux*
- 5- *Questions diverses*

### **Délibération n° 20232004-01 – Approuvée : Adhésion au Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de la Viadène**

Madame le Maire rappelle qu'elle avait donné lecture au Conseil Municipal d'une note de synthèse visant à pouvoir disposer de tous les éléments juridiques utiles quant à la situation de la Commune, eu égard à la compétence eau potable dans le contexte et l'environnement.

La situation très tendue de l'été dernier a mis en lumière lesdites difficultés patentes d'approvisionnement de la Commune, laquelle ne dispose pas de ses propres ressources.

En effet la commune doit acheter une grande partie de son eau potable à la Communauté de Communes du Carladez qui pendant l'été 2022 n'a pas pu assurer la livraison nécessaire en eau potable.

La commune de Saint-Hippolyte souhaite adhérer au Syndicat de la Viadène pour conforter et pérenniser le service de distribution en eau potable à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, approuve la demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'alimentation en Eau potable de la Viadène.

### **Délibération 20232004-02 – Approuvée : Vote des subventions aux associations 2023**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de voter les subventions et participations versées aux associations pour l'année 2023.

Madame le Maire présente ensuite la liste des associations concernée ainsi que les montants qu'elle propose de leur allouer (en annexe de la présente délibération).

**Elle précise également que la subvention sera versée à chaque association au vu du compte-rendu de l'assemblée générale et des comptes.**

Le Conseil Municipal propose d'octroyer une subvention maximale de 40'600 € à l'association O'PAIS. Une convention sera établie entre les deux parties. O'PAIS devra fournir un état détaillé de ses actions et du nombre de participants aux activités qui définira le montant total versé.

Il est à préciser également que certains élus étant impliqués dans certaines associations n'ont pas pris part au vote, soit M. André IZAC pour « Couesques Avenir », Mme Maryse VIARNES pour « De fil en aiguille », Mme Corinne LE PONTOIS pour le Centre Social, M. Denis FERNANDEZ pour « les Jeux-dis de Pons » et Mme Christiane SUKIC pour le Club Détente et Loisirs Goul et Truyère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, décide d'approuver les montants proposés sous réserve de dépôt par les associations d'un bilan financier et du compte-rendu de l'assemblée générale. Pour ce qui est de l'association O PAIS, le versement de cette subvention sera conditionnée par une convention signée entre l'association et la commune.

### **DEVIS :**

Acceptation du devis de Corentin FRANCK pour réfection d'un calvaire au lieu-dit de Plagnoles pour un montant de 5,000€ H.T

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le maire indique qu'une administrée résidant au lieu-dit La Cassagne a demandé le retrait d'un point lumineux. Il a été décidé, au vu du devis réalisé par l'entreprise EIFFAGE, dont le montant est de 2,450€, et au vu des travaux réalisés pour l'aménagement des horaires d'extinction des éclairages publics, que le poteau ne sera pas retiré.

Madame le maire indique que des administrés résidant au lieu-dit Las Lignes ont demandé le déplacement d'un poteau du réseau téléphonique qui se situe sur le domaine public rendant difficile l'accès à leur grange. Les élus ont décidé de se rendre sur place pour constater les faits, les photos jointes ne permettant pas de se rendre compte de la situation.

### **TOUR DE TABLE :**

André IZAC indique vouloir installer des étagères de rayonnage au garage communale afin d'organiser ce dernier.

Le tour de table ayant été fait,

La séance est levée à 23h30.

**Le Maire,  
Francine LAFON**



DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	Montants versés en 2022	Propositions 2023
ADMIR D'ENTRAYGUES	1 000.00 €	1 000.00 €
ADMIR D'ENTRAYGUES portage des repas	980.00 €	980.00 €
AFM TÉLÉTHON	150.00 €	150.00 €
AMICALE POMPIERS ENTRAYGUES	400.00 €	500.00 €
AMICALE POMPIERS MONTSALVY	300.00 €	300.00 €
AMICALE POMPIERS MUR DE BARREZ	500.00 €	500.00 €
APE ENTRAYGUES	150.00 €	150.00 €
APE LACROIX BARREZ	300.00 €	300.00 €
APE DU COLLEGE DE MUR DE BARREZ	200.00 €	200.00 €
ASS FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	150.00 €	150.00 €
ASS PRÉVENTION ROUTIÈRE	150.00 €	150.00 €
ASS SPORTIVE COLLÈGE DU CARLADEZ	15.00 €	105.00 €
AU CHOEUR DES FLOTS	100.00 €	100.00 €
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES	3 000.00 €	3 000.00 €
CINEMA POUR TOUS	800.00 €	800.00 €
CLUB DE GYM DE ST HIPPOLYTE	700.00 €	700.00 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS GOUL ET TRUYERE	800.00 €	800.00 €
CLUB GOUL ET TRUYERE 3ème AGE	2 000.00 €	2 000.00 €
COLLEGE DE LA VIADENE FOYER SOCIO-EDUCATIF	500.00 €	500.00 €
COLLEGE DU CARLADEZ	50.00 €	
COMITE FESTIF ST HIPPOLYTE	6 000.00 €	3 000.00 €
COMITE DES FETES DE PONS	2 000.00 €	2 000.00 €
COUESQUES AVENIR	2 000.00 €	2 000.00 €
CROIX ROUGE NORD AVEYRON	300.00 €	300.00 €
CUMA ST HIPPOLYTE	2 500.00 €	2 500.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	600.00 €	700.00 €
FNACA	800.00 €	800.00 €
LES JEUX-DIS DE PONS	400.00 €	500.00 €
LIGUE NAT CONTRE LE CANCER	150.00 €	150.00 €
ONAC VG Bleuet de France	100.00 €	100.00 €
PASSERELLE NORD AVEYRON	200.00 €	200.00 €
TRAIT D'UNION MUR DE BARREZ	1 000.00 €	1 000.00 €
TRIAL CLUB SAINT MAMET	1 000.00 €	1 000.00 €
UNION DES CHASSEURS ST HIPPOLYTE	1 000.00 €	1 000.00 €
VARIETE LOCALE 12	600.00 €	600.00 €
O PAIS	40 600.00 €	40 600.00 €
Restos du cœur	150.00 €	150.00 €
Jamais sans Toit Entraygues	900.00 €	900.00 €
Assoc résidence du Parc de la Corette - Mur de Barrez	300.00 €	300.00 €
Rencontres musicales d'Entraygues	200.00 €	200.00 €
Moto club du Carladez	0.00 €	150.00 €
Loisirs et culture en Carladez	150.00 €	304.00 €
Carladez Pétanque	200.00 €	200.00 €
NOUVELLES DEMANDES 2023 :		
AAPPMA Entraygues sur truyère		100.00 €
Fête de l'élevage		1 000.00 €
Organisme de Défense et de Gestion de L'appellation d'Origine Protégée		100.00 €
GDS Aveyron		469.00 €
ASSO "Parents d'élèves et Amis de l'école Primaire et du Collège de Montsalvy		100.00 €
Chambre des Métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône Alpes		125.00 €
UNSS Collège Denayrouze		100.00 €
Asso LES BEE BETES DU SOMME MEE		600.00 €
APE ECOLE SAINT GEORGES		150.00 €
Asso des aînés la roussilhe		300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 395.00 €</b>	<b>74 083.00 €</b>